



PROTOCOLE SANITAIRE DE L'ASSOCIATION LA GALUPE

OCTOBRE 2021

ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS EN SEJOUR AVEC HEBERGEMENT

Ce protocole a pour objet :

Le respect du Protocole sanitaire gouvernemental (octobre 2021).

L'accueil des enfants en séjours de vacances avec hébergement dans des conditions sanitaires adaptées au contexte actuel de crise Covid-19.

La capacité d'accueil

La Galupe accueillera des groupes de 24 enfants maximum sur les we et les séjours 2021. Le Centre d'hébergement « Centre Lac et Océan » nous mettra à disposition un bâtiment en dur de 38 places, comprenant 2 chambres pour les animateurs et encadrants.

La répartition dans les chambres sera organisée de façon à appliquer la distanciation physique et les gestes barrières.

La communication avec les familles et l'accueil à l'arrivée et au départ

Les responsables légaux seront informés, avant l'arrivée du mineur en séjour à La Galupe du mineur, des modalités d'organisation du séjour et, notamment de l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants lors de l'arrivée et du départ du séjour, et durant le séjour de l'enfant.

Les responsables légaux devront fournir les masques pour toute la durée du séjour, à savoir au minimum 4 masques par jour.

Au moment de l'accueil des familles et enfants, des distributeurs de solutions hydro alcooliques et des masques seront mis à disposition ainsi qu'une signalétique des gestes barrières et de distanciation sera installée.

Le port du masque pour les adultes et les enfants de plus de 11 ans, ainsi que les gestes barrières seront à respecter obligatoirement.

Les locaux d'activités et d'hébergement

Le Centre d'hébergement « Centre Lac et Océan », entretiendra les locaux d'hébergement une fois par jour, selon la procédure habituelle, c'est-à-dire qu'il comprendra le nettoyage des sanitaires et parties communes du bâtiment (couloir et hall d'entrée).

La Galupe s'occupera quotidiennement du nettoyage du bâtiment d'activité qu'elle sera seule à utiliser (surfaces, poignées de portes, interrupteurs...).

Des distributeurs de savon ainsi que des distributeurs d'essuie-mains à usage unique seront quotidiennement approvisionnés, et mis à disposition dans l'ensemble des sanitaires présents sur le centre.

Dans la salle d'activité, nous utiliserons des torchons ou serviettes qui seront lavés quotidiennement par le service laverie du centre, ou à défaut des essuie-mains à usage unique.

Dans le bâtiment de nuit chaque enfant possède sa propre serviette de douche et ses propres affaires de toilettes (s'ils n'en ont pas nous leur en fournirons pour toute la durée de leur séjour).

Des distributeurs de solutions hydro alcooliques seront mis à disposition dans les parties communes aux enfants de La Galupe, c'est-à-dire, aux entrées et sorties des bâtiments, dans la salle des animateurs (qui contient le matériel pédagogique). Des masques pourront également être fournis aux enfants âgés de plus de 11 ans (S'ils n'ont pas été fournis par les responsables légaux), ainsi qu'aux adultes.

Nous assurerons quotidiennement notre propre plan de nettoyage/désinfection, de notre matériel d'activités manuelles et sportives, jeux, jouets, livres, crayons...

Chaque lit, lavabo et casier pour ranger les affaires personnelles permet de respecter la distanciation physique. Les vêtements resteront dans les valises et les affaires de toilettes dans les casiers individuels.

Les lits seront placés de sorte à respecter la distance de 2 mètres entre chaque tête de lit et, si cela n'est pas possible, tête bêche.

Nous aérons tous les matins (au levé et après le petit déjeuner), les débuts d'après-midis et les soirs (selon la température extérieure), le bâtiment d'activités et celui d'hébergement. Les activités se dérouleront dans la majeure partie des cas en extérieur, sauf en cas de pluie (ou nous respecteront dans la mesure du possible la distanciation physique et l'aération de la salle).

L'équipe d'animation est dans l'obligation de porter un masque pour accompagner les enfants aux gestes de la vie quotidienne (douche, brossage de dents, rangement des vêtements ou de la valise...).

Les activités :

Un total de 24 enfants sera accueilli en même temps sur un même séjour.

Pour certaines activités, des sous-groupes seront composés, de 6 à 12 enfants maximum. Pour les activités en intérieur les adultes et les enfants âgés de plus de 11 ans doivent porter un masque.

Le lavage des mains se fera avant et après chaque activité.

La salle et le matériel seront désinfectés au moins 1 fois par jour. Le matériel utilisé pourra également être isolé 24h avant la réutilisation.

En ce qui concerne les intervenants extérieurs le même protocole sera respecté. Pour les activités en extérieur (canoë, Tir à l'arc, visites...), la distanciation physique et les gestes barrières seront appliqués.

Les adultes doivent porter le masque, même en extérieur.

Les terrains de sport mis à disposition par le Centre d'hébergement seront accessibles et chaque organisme de séjours amènera son matériel.

Les aires de jeux seront utilisables avec un lavage de mains avant et après chaque utilisation. Les aires de jeux seront occupées uniquement par des organismes distincts.

Enfin, les activités babyfoot et ping-pong seront proscrites.

En ce qui concerne le site Naturanim'O de La Galupe, tout le matériel utilisé (interrupteurs, verrous, poignées, outils, brouettes, sceau à grain...) sera désinfecté une fois par jour.

Les transports

Les transports pour les sorties, visites ou autres activités se feront avec les minibus 9 places de l'Association La Galupe. Il y aura 8 enfants dans chaque minibus.

Les véhicules seront désinfectés 1 fois par jour (et au changement de groupe).

L'équipe encadrante et les enfants de plus de 6 ans porteront un masque grand public à l'intérieur du véhicule.

Le véhicule de transport sera aéré en continu si possible, ou a minima après chaque changement de groupe (si possible par deux points distincts).

Du liquide hydro alcoolique est mis à disposition au niveau du véhicule

La restauration

Les règles d'hygiène et gestes barrières feront l'objet d'un affichage dans les salles de restauration.

L'accès au self sera échelonné entre les groupes des différents organismes grâce à des heures de passage afin d'éviter les brassages.

Les repas sur place seront consommés le plus possible sur la terrasse extérieure couverte quand la température le permet.

Le Centre d'hébergement « Centre Lac et Océan » attribuera une zone de restauration pour chaque organisme présent sur le centre et mettra en place un plan de circulation, pour toute la durée du séjour.

Un écart d'un mètre entre les tables sera respecté. Nous ferons 4 tables de 6 enfants avec un animateur par table pour assurer l'accompagnement personnalisé afin d'apprendre le vivre ensemble et les gestes des repas nécessaires à l'autonomie et la socialisation.

Les animateurs seront sollicités sur les temps de déjeuner et dîner pour la distribution du pain, de l'eau, des desserts et plats si nécessaire.

La désinfection des tables et des chaises sera effectuée après chaque repas et le nettoyage des sols une fois par jour par le centre d'hébergement.

Le maintien d'une distanciation de 2 mètres linéaires entre les tables et entre les enfants de groupes différents est requis (à compter du niveau 2).

Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas.

La sécurité sanitaire

L'équipe encadrante et les enfants de plus de 11 ans porteront un masque grand public (à changer au minimum 4 fois par jours).

La prise de température doit être prise à l'arrivée de l'enfant par le référent COVID (du séjour). Si la température est égale ou supérieure à 38°C, l'enfant devra porter un masque et rentrer chez lui.

Durant le séjour, si une personne présente des symptômes d'infection à la covid-19 ; auquel cas, ils seront isolés (le centre est muni d'une infirmerie) munis d'un masque, dans l'attente d'une prise en charge médicale.

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM

Tout symptôme évocateur d'infection à la covid-19 chez un enfant, constaté par l'encadrement, doit conduire à son isolement dans un lieu adapté (infirmierie salle Covid du centre d'hébergement) et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température doit être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

La prise en charge médicale du mineur doit être organisée sans délais.

En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs.

Les représentants légaux de l'enfant concerné sont invités à transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation ou non de l'atteinte par la Covid-19). A défaut d'information, le mineur ne peut revenir dans l'accueil qu'au terme d'un délai de 7 jours.

Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à l'éviction de l'ACM. L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans transmission à l'organisateur des informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation ou non de l'atteinte par la Covid-19). A défaut d'information, l'encadrant ne peut revenir dans l'accueil qu'au terme d'un délai de 7 jours.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devra être effectuée selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.